

Plan local d'urbanisme

de la commune de **Saint Mathieu
de Trévières**

Réunion publique du 3 juillet 2018 à 19 heures

Lancement de la concertation

Le maître d'ouvrage

La commune de
Saint Mathieu de Trévières

compétente en matière d'urbanisme

Elabore le projet de Plan local d'urbanisme
en s'appuyant sur

- Un cabinet d'études en charge du PLU

L'Atelier AVB – Sinergia Sud –
Landfabrik - GB Avocat

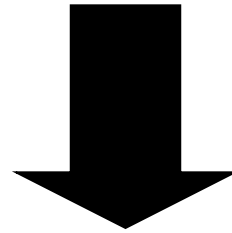
équipe composée d'urbaniste,
paysagiste, ingénieur en
environnement et avocat.

- Un appui des services de l'Etat

La DDTM de l'Hérault

Le maître d'ouvrage appuyé de ses équipes techniques

Propose un projet de PLU



à la population

- habitants
- usagers de la commune

aux personnes publiques associées

- services de l'État
(DDTM de l'hérault)
- Département
- chambres consulaires...

Les Lois SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) et UH (Habitat et Urbanisme),
les Lois du Grenelle de l'environnement, ALUR (Accès au Logement et
Urbanisme rénové), **Macron** et la **réforme du Code de l'Urbanisme du
premier janvier 2016**

modifient profondément les outils de planification



L'environnement devient une préoccupation transversale en matière d'urbanisme

- Le PLU exprime un véritable projet urbain : il définit l'avenir de notre territoire
- Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) présente le projet communal en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il est la pièce maîtresse du PLU, et se compose d'orientations générales.
- Les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) Elles sont devenues obligatoires et s'imposent à tout aménageur. Elles complètent le PADD.
- Les dénominations et règles du zonage changent.

Le PLU doit être cohérent et compatible avec les autres politiques publiques de rang supérieur qui s'imposent à lui



Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire – Région Languedoc-Roussillon

Document approuvé

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestions des eaux du bassin du Rhône Méditerranée – Corse

Document approuvé

Le Schéma de cohérence territoriale du Pic Saint Loup – Haute Vallée de l'Hérault

Document en cours d'élaboration



Le PLU de Saint Mathieu de Trévières

Elle prend en compte l'évolution de phénomènes naturels et sociologiques tels que :

Le réchauffement climatique (sécheresse, précipitations...)

L'évolution des espèces (faune, flore)

La raréfaction des ressources naturelles
(eau, sources d'énergie, productions agricoles, foncier...)

Les mouvements de population
(ex. en France : du Nord vers le Sud...)

Les modes de vie, d'habitat, de travail, de consommation,
de déplacements....

Les risques tels que l'inondation, les mouvements de terrain

....

Les grandes étapes à retenir

Élaboration du PLU

Étape 0 : lancement de la révision générale du PLU

Étape 1 : réalisation du diagnostic

Étape 2 : élaboration du PADD et débat en conseil municipal

Étape 3 : élaboration du document réglementaire

comprenant des orientations d'aménagement

et de programmation traduites du PADD

La concertation
est menée
avec la population

Le bilan de la concertation est tiré

Le projet de PLU peut être arrêté par le Conseil Municipal

Mise à l'enquête publique du PLU : un commissaire-enquêteur est désigné
par le Tribunal Administratif

Le PLU est approuvé par le Conseil Municipal

Elle consiste à croiser 3 regards pour déterminer
ce que l'on veut faire, ce qu'il serait bon de faire, ce que l'on peut faire

- **Celui des élus**, mandatés pour gérer la commune :
approfondir la vision à long et moyen termes de la commune
portée par le plan de mandat,
enrichie par les évolutions récentes et les projets à intégrer
- **Celui des habitants et des usagers**,
« experts du quotidien »,
écoutés et associés à travers la concertation
- **Celui des experts** (urbanistes, architectes, environnementalistes,
techniciens de la commune et des partenaires...),
à travers leurs études techniques

dans le cadre de la concertation publique

Les habitants sont associés à chaque étape de l'élaboration du PLU

Comment ?

dans le cadre de
réunions
publiques

lors de
permanences
en mairie

Au travers d'articles
sur le site internet
ou le bulletin
municipal

par une exposition
permanente et
évolutive en mairie

De quelle manière la population peut-elle agir ?

en consignant
ses remarques
sur un registre
disponible en mairie

en rencontrant
les techniciens
de la ville
et les élus

en écrivant
à la commune
sous l'intitulé
"concertation dans le cadre
de la révision du PLU de
Saint Mathieu de Tréviers"

- **Articles sur le site internet de la Mairie**

Rubrique PLU

- **Bulletin municipal**

- **Permanences individuelles avec les habitants**

sur pré-inscription (en mairie,), au cours du PADD et de la phase réglementaire.

- **Réunions publiques de présentation**

(diagnostic, PADD, dossier réglementaire)

Réunion n° 2
Novembre-
décembre 2018

Réunion publique de présentation du diagnostic et des enjeux

Mars-avril 2019

Réunion publique de présentation du PADD

Fin d'année 2019

PLU : Réunion publique présentation dossier réglementaire

VILLE DE
SAINT MATHIEU
DE TREVIER

